



**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE TIR A L'ARC DU CHER**  
[www.cd18tiralarc.fr](http://www.cd18tiralarc.fr)  
[cdtiralarc18@gmail.com](mailto:cdtiralarc18@gmail.com)  
Organe déconcentré de la  
Fédération Française de Tir à l'Arc

## Règlement condensé « Débutants : Jeunes et adultes du CHER »

### AVANT-PROPOS

Le « Règlements sportifs et Arbitrage » (\*), disponible sur le site de la FFTA, est à appliquer dans le département du CHER dans le cadre des compétitions « Débutants : Jeunes et Adultes », avec les spécifications particulières décrites dans le présent document.

Ces propositions sont faites pour que les archers, limités par le physique et le matériel ou qui ne souhaitent pas rentrer en compétition officielle et exercent le tir à l'arc pour leur plaisir, gardent un intérêt pour la compétition et n'aient pas envie d'arrêter dès la 1ère année.

Ces mesures sont valables uniquement la 1ère année de tir pour les adultes et jusqu'à l'âge maximum pour les jeunes. Elles sont non-obligatoires mais recommandées pour un passage plus modéré vers les distances fédérales et n'empêchent pas les archers qui en sont capables ou qui le désirent de passer directement en compétition officielle pendant ou après le « Débutants : Jeunes et Adultes », selon le règlement « Règlements sportifs et Arbitrage ».

Toute participation à un concours officiel, quel qu'il soit, oblige l'archer à sortir du « Débutants : Jeunes et Adultes », sans possibilité de retour. L'entrée en compétition officielle peut se faire à tous les niveaux et n'importe quand dans la saison (salle ou extérieur).

Merci aux présidents et aux entraîneurs de chaque club de diffuser ce règlement auprès des jeunes archers et des archers adultes débutants en début de saison pour mise en application durant toute la saison de tir.

(\*) Lien internet vers les « Règlements sportifs et Arbitrages » :

<https://www.fft.fr/vie-sportive/larbitrage/reglements-sportifs-et-arbitrage>



*Partenaires du Comité Départemental de Tir à l'Arc du Cher*  
**RNA W181002105 SIRET N° : 424 881 167 000 29**  
Siège Social : Maison départementale des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 Bourges  
Présidence : 37 route de la Gare Patinges 18320 Torteron  
Secrétariat général : 1 Les Bords du Cher 18500 Ste-Thorette  
Trésorerie : 3 rue de Picardie 18000 Bourges



## CODE DU SPORTIF, CODE DE L'ARCHER

Le sport est un modèle de vie porteur de valeurs citoyennes autour desquelles nous devons nous rassembler, que ce soit à l'entraînement et en compétition.

Sans arbitre, il n'y a pas de compétition. Il est là pour faire respecter les règlements et l'équité entre tous les archers sur le territoire. Le respect de l'arbitrage est donc l'affaire de tous : archers, entraîneurs, organisateurs, dirigeants, spectateurs, parents. Et lorsque la tension monte, c'est au capitaine d'équipe, à l'entraîneur et aux dirigeants d'intervenir pour calmer les archers et appuyer les décisions de l'arbitre, quelles qu'elles soient. En cas de litiges, les arbitres sont couverts par le « Code du sport », partie législative, livre II, titre II, chapitre III, article L223-1/2/3 ».

Le tir à l'arc est un sport ouvert à tous, mais il appartient à ceux qui adhèrent à son esprit et à ses règles.

---

## TENUE SPORTIVE ET MATÉRIEL

- Les concurrents sont tenus de respecter la tenue exigée par l'organisateur dont il sera fait mention sur l'invitation (mandat). Si l'organisateur ne fait mention d'aucune tenue, les archers doivent porter une tenue de sport décente sur le lieu de compétition : tee-shirt uni, pantalon de sport et chaussures de sport propres. La tenue entièrement blanche ou la tenue de club est vivement souhaitée sur les podiums (se renseigner auprès de son entraîneur).
  - Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer et de son club. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.
- 

## LES PASSAGES DE NIVEAUX

- Pour les POUSSINS [P] : **En salle à 12 m OU en extérieur à 15 m**, il n'y a pas de passage de niveau dans cette catégorie. Les poussins de dernière année qui ont déjà effectué une saison minimum dans la catégorie et qui le désirent peuvent tirer en « Spécial jeunes » du niveau 3 au niveau 1 sans sortie de catégorie OU en catégorie officielle (voir « Règlements sportifs et arbitrages » disponible sur le site de la FFTA).
- Pour les DÉBUTANTS JEUNES [DJ] : Les passages de niveaux se font lors d'un concours sélectif ou lors de la phase de changement de niveau le matin d'un championnat, en fonction des points obtenus, **à une distance de 15 m, en salle OU en extérieur** :

<b>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</b>			
Niveau actuel	<b>Concours sélectif (2x7 volées)</b>	<b>Championnat (1x10 volées)</b>	<b>Niveau obtenu</b>
<b>Niveau 3</b>	336	240	Niveau 2
<b>Niveau 2</b>	308	220	Niveau 1
<b>Niveau 1</b>	280	200	Niveau AS / <b>Sortie [B]</b>
<b>Niveau AS</b>	252	180	<b>Sortie [M] et [C]</b> (*)

Les [B], [M] et [C] sortent des concours « Débutants Jeunes » pour passer en officiel.

(\*) En extérieur, afin de pallier la sortie trop rapide des [M] et [C], limités en puissance d'arc, il est possible de devenir [DJ+] et de tirer avec les [DA et J] selon les règles suivantes :

- Pour les [M] : tir à 20m sur blason de 122 cm,
- Pour les [C] : tir à 30m sur blason de 122 cm.

- Pour les DÉBUTANTS ADULTES [DA et J] :

<b>"Débutants Adultes" [DA et J] - Tir en salle</b>			
<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>			
Niveau actuel	<b>Concours sélectif (2x10 volées)</b>	<b>Championnat (1x10 volées)</b>	<b>Niveau obtenu</b>
<b><i>Niveau 3</i></b>	480	240	Niveau 2
<b><i>Niveau 2</i></b>	440	220	Niveau 1
<b><i>Niveau 1</i></b>	400	200	Niveau AS

<b>"Débutants Adultes" [DA et J] - Tir en extérieur</b>			
<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>			
Niveau actuel	<b>Concours sélectif (2x10 volées)</b>	<b>Championnat (1x12 volées)</b>	<b>Niveau obtenu</b>
<b><i>Niveau 3</i></b>	460	276	Niveau 2
<b><i>Niveau 2</i></b>	460	276	Niveau 1
<b><i>Niveau 1</i></b>	460	276	Niveau AS